Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 060-216005355-20260616-DEL2026_25-DE

Délibération n°25-2026

DEPARTEMENT DE L'OISE

———

ARRONDISSEMENT

SENLIS

OBJET :
Délibération attribution d'une subvention FNACA 2026

Date de la convocation
Mardi 09 juin

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBERVAL

Séance du 16 juin 2026
L'An deux mille vingt-six le 16 juin 2026 à 18h30 heures,

Le Conseil ***MUNICIPAL*** de Roberval, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Michel SINEAU

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,
Michel SINEAU, Aurore BOUCHENEZ, Christian VAN WETTEREN, Karine GROSSO, Fath GUELLI, Déborah MARCQUE, Pascal ENGELS, Gwladys JACQUET, Dominique BRIEST, Clément BRIEST

Etaient représentés :

Etaient absents excusés :
Madame Sophie RABATEAU

Secrétaire de séance
Monsieur Clément BRIEST

M. Michel Sineau ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement

2026/25- DÉLIBÉRATION ATTRIBUTION DE SUBVENTION FNACA 2026

Le Maire Michel SINEAU expose au Conseil municipal que l'association **FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie)** sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 2026, afin de contribuer à ses activités de mémoire, de commémoration et de soutien aux anciens combattants.

Considérant l'intérêt local des actions menées par cette association, notamment en matière de devoir de mémoire et d'animation commémorative sur le territoire communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association FNACA d'un montant de **150.00 €** au titre de l'année 2026 ;
- **Précise** que cette dépense sera imputée à l'article budgétaire **65748 – subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé** ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Roberval, le 16 juin 2026
Monsieur Le Maire Michel SINEAU
Le Maire
Michel SINEAU